



Contrat d'engagement de la vie du club BVH

Cher(e)s licencié(e)s et chers parents,

Le club Bièvre Handball BVH est composé de bénévoles. Ces bénévoles donnent beaucoup de leur temps et de leur énergie afin de permettre la pratique du handball dans les meilleures conditions. La participation active de tous les bénévoles est nécessaire pour le bon fonctionnement du club.

Lors de votre inscription, il vous sera demandé un chèque de caution de 50€ par famille. Ce chèque sera encaissé en fin de saison que si le contrat suivant n'est pas rempli.

Pour participer à la vie du club, il vous sera demandé :

Catégories -9, -11

- ✓ Accompagnement des enfants lors des match à l'extérieur, confection de gâteaux pour les matchs à domicile et lavage des maillots (sur la base d'un tour de rôle) ;
- ✓ Participation à **1 manifestation (3h) ou 1 plateau**

Catégories -13 & -15

- ✓ Accompagnement des enfants lors des match à l'extérieur, confection de gâteaux pour les matchs à domicile et lavage des maillots (sur la base d'un tour de rôle) ;
- ✓ Participation à **1 manifestation (3h)**
- **2 Participations à une table de marque ou arbitrage** accompagné d'un adulte licencié.

Catégories -18 & Sénior

- **4 Participations à une table de marque ou arbitrage** accompagné d'un adulte licencié (si licencié mineur).
- Accompagnement lors de match à l'extérieur et lavage des maillots (sur la base d'un tour de rôle)
- Participation à **2 manifestations (3h)**

En début de saison, un tableau en ligne sera mis en place et envoyé à tous les licenciés par mail, chaque licencié pourra s'inscrire sur les créneaux de son choix. Vous pourrez également envoyer un mail à bievrehandball@gmail.com pour tous renseignements ou inscription. Aucune licence ne sera enregistrée sans chèque de caution.

Les entraîneurs des équipes ainsi que les membres du bureau de BVH se chargeront de remarquer et de comptabiliser vos différentes participations au cours de l'année.

En fin de saison, si le contrat est rempli, le club vous restituera le chèque de caution lors de l'assemblée générale du mois de juin. Si le contrat n'est pas rempli, le club encaissera le chèque.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Sportivement

Le bureau BVH

Date

Signature du licencié (ou parents pour le mineurs)